



NTG / Nouveaux OGM : l'Europe à la croisée des chemins Pendant que Bruxelles s'apprête à voter, des agriculteurs du Lot-et-Garonne cultivent des alternatives concrètes

Le Parlement européen pourrait adopter dès le mois de juin un règlement autorisant la commercialisation d'une nouvelle génération d'organismes génétiquement modifiés, désignés sous le nom de « nouvelles techniques génomiques » (NTG). Agrobio 47 appelle à la vigilance sur les conséquences de ce texte pour l'agriculture biologique, la biodiversité et la souveraineté alimentaire. En parallèle, l'association organise, le mardi 16 juin 2026, une rencontre technique dédiée aux blés populations biologiques – une approche qui démontre, sur le terrain, que d'autres voies sont possibles.

Un projet de règlement qui suscite de vives inquiétudes

Depuis juillet 2023, la Commission européenne propose d'exempter la quasi-totalité des végétaux issus des NTG de toute obligation d'évaluation des risques, de traçabilité et d'étiquetage. Un accord de trilogue a été trouvé en décembre 2024, et son adoption définitive par le Parlement européen est imminente.

Ce règlement soulève plusieurs préoccupations majeures :

Des risques insuffisamment évalués. En février 2026, un collectif de 13 organisations françaises – dont la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) – a adressé à la Commission européenne un document de 130 pages démontrant les défaillances scientifiques et juridiques du texte. Les signataires relèvent notamment des conclusions d'experts déformées, des raisonnements biaisés dans la définition des critères de classification, et des risques systémiques occultés.

Une remise en cause du choix des consommateurs. 92 % des Français souhaitent savoir si les produits qu'ils consomment contiennent des OGM. Sans traçabilité obligatoire au-delà du stade des semences, ce droit à l'information ne pourra plus être garanti. L'accord de trilogue est par ailleurs en contradiction avec la position votée par le Parlement européen lui-même, qui s'était prononcé pour un étiquetage complet et contre la brevetabilité des NTG.

Une organisation à trouver pour la filière biologique. Le règlement interdit bien les NTG en agriculture biologique mais l'absence de traçabilité obligatoire ferait peser sur la filière bio la charge de réussir à cultiver sans NTG. Le risque de contamination génétique des cultures et des espaces sauvages fragilise en outre les semences paysannes, patrimoine vivant indispensable à la résilience de nos systèmes agricoles.

Une concentration accrue du marché semencier. La brevetabilité des NTG ouvre la voie à une privatisation du vivant au bénéfice des grands groupes agrochimiques. En France, les quelque 70 entreprises semencières – dont la moitié réalise moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires – s'exposeraient à des risques de poursuites et à des coûts de licences insoutenables.



• AGROBIO 47 •

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
22 mai 2026 - Diffusion immédiate

Une alternative locale et concrète : les blés populations biologiques

Face à ces enjeux, Agrobio 47, en partenariat avec le collectif Mètis (membre du Réseau Semences Paysannes, acteur reconnu de la biodiversité cultivée dans le Sud-Ouest) et Bio Nouvelle-Aquitaine, organise une rencontre technique gratuite et ouverte à tous les agriculteurs :

Blés populations biologiques : de la culture à la transformation, partage d'expériences

Quand ? le mardi 16 juin 2026, de 10h à 12h30

Où ? à la Ferme bio de Crozefond, Saint-Aubin (47150)

Au programme :

- Retours d'expérience de Luc Pozzer et du collectif Mètis avec Pierre Rivière, animateur-chercheur spécialisé dans les semences paysannes
- Échanges sur les pratiques et techniques de semis
- Observations dans les parcelles, visite des silos de stockage et du fournil
- Casse-croûte partagé sur la ferme

Les blés populations sont des variétés à haute diversité génétique, sélectionnées collectivement par des agriculteurs en lien avec leur terroir. Robustes, évolutifs, libres de droits, ils incarnent une approche de la sélection végétale fondée sur la coopération et l'observation, plutôt que sur l'intervention moléculaire. Ils constituent une réponse concrète aux défis d'adaptation au changement climatique — là où les OGM perpétuent une agriculture dépendante de la pétro-chimie, basée sur la monoculture et la mondialisation des marchés agricoles.

Agrobio 47 appelle à agir avant le vote

Agrobio 47 invite les citoyens, agriculteurs et professionnels de l'alimentation à se saisir de ces enjeux avant le vote du Parlement européen prévu le 17 juin 2026. Une interpellation des eurodéputés est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://petitionogm.agirpourenvironnement.org>.

Journalistes, rejoignez-nous à l'occasion de cette journée et venez donner la voix à nos producteurs et productrices bio.

Inscrivez-vous auprès d' Anaïs Lamantia :

06 27 85 02 03 / a.lamantia47@bionouvelleaquitaine.com

CONTACTS PRESSE :

- AGROBIO 47 : Pascal Breuzard : 06 13 38 04 75 ou Irène Carrasco : 06 62 49 80 87
- BIO NOUVELLE-AQUITAINE : Roxane Michel : 07 66 51 74 63

Agrobio 47 est l'association départementale pour le développement de l'agriculture biologique en Lot-et-Garonne. Elle accompagne les agriculteurs biologiques et en conversion, et sensibilise les acteurs locaux aux enjeux de l'alimentation bio et locale. Elle fait partie de la fédération régionale Bio Nouvelle-Aquitaine et nationale, la FNAB.